



Rapporteur : Mme ROUSSET

N° AD_2025_0068

Commission n°1

12 - Aménagement et développement des territoires

L'ingénierie territoriale au service du développement local

Le 26 juin 2025 à 9h30, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, Mme FAILLÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs :

Mme BIARD (pas de pouvoir donné), M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme ROGER-MOIGNEU), Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ (pas de pouvoir donné), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. LEPRETRE), Mme LARUE (pas de pouvoir donné), Mme LEMONNE (pouvoir donné à M. LENFANT), M. MORAZIN (pas de pouvoir donné), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme ROCHE (pouvoir donné à M. SALMON), Mme SALIOT (pouvoir donné à M. DELAUNAY)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h53.

Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-1 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 8 juillet 2020 relative à l'ingénierie publique départementale ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 21 mars 2024 relative au dispositif de soutien aux projets des communes ;

Exposé :

Dans un contexte financier contraint inédit pour la collectivité, le Département entend réaffirmer ses priorités comme chef de file de la solidarité territoriale. Il lui appartient à ce titre de contribuer à donner aux Breilliennes et Breilliens une qualité de vie et un accès aux services essentiels, quels que soient leurs lieux d'habitation. Cette compétence revêt d'autant plus d'importance à l'heure où le sentiment d'abandon et de relégation d'une partie de la population se traduit par une tentation de repli sur soi et de défiance vis-à-vis des institutions.

Le soutien aux communes et intercommunalités fait historiquement partie de l'ADN du Département d'Ille-et-Vilaine. Il s'est incarné dans des dispositifs comme le bouclier rural, le fonds de solidarité territoriale, la 4^{ème} génération de contrats départementaux de solidarité territoriale et plus récemment « Ambitions communes » qui ne sont pas que des outils financiers. La collectivité, forte d'une organisation déconcentrée en 6 agences et des multiples expertises qu'elle peut mobiliser, est l'un des seuls Départements à proposer un accompagnement de grande proximité pour les territoires, très apprécié des maires et des élu.es locaux.ales.

Dans le prolongement des rapports précédents, l'offre d'ingénierie territoriale continue de se perfectionner pour s'enrichir et construire un accompagnement toujours plus transversal et une expertise renforcée pour permettre à l'Ille-et-Vilaine de relever les défis de demain : répondre à l'évolution des besoins de la population, réussir les transitions écologiques, soutenir la citoyenneté, l'inclusion et la confiance dans l'action publique.

L'ingénierie territoriale est entendue comme l'accompagnement des porteurs de projets par un apport d'expertise technique, administrative, juridique, financière, dans une logique de solidarité territoriale et pour contribuer à l'atteinte des objectifs partagés de développement local. Par définition, cela exclut tout ce qui relève de la maîtrise d'ouvrage départementale.

Depuis 2020, la collectivité a renforcé et consolidé sa culture commune interne autour de l'ingénierie à travers la montée en compétence de l'ensemble des agent.es du réseau de l'ingénierie. Elle propose un accompagnement toujours plus complet, plus qualitatif et mieux connecté aux enjeux actuels. Différents leviers ont ainsi été mobilisés : des formations pour constituer un socle de connaissances commun notamment sur les enjeux environnementaux, la participation citoyenne ou encore la mobilité, et l'organisation d'un temps fort annuel dédié aux agent.es et partenaires. Un référentiel de l'ingénierie recensant l'ensemble des missions proposées et la conception d'un outil de suivi ayant vocation à comptabiliser l'ensemble des projets accompagnés ont été mis en place. Avec la création du dispositif « Ambitions communes » en 2024, la nécessité d'adapter davantage l'offre d'ingénierie à la situation des territoires s'est imposée.

I. CONFORTER LA QUALITÉ DE L'OFFRE

Les actions menées depuis 5 ans permettent de disposer d'une base solide pour poursuivre les orientations départementales dans un souci d'amélioration constante.

A. Renforcer l'animation partenariale

Depuis quelques années, l'Etat déploie une nouvelle forme d'ingénierie via l'Agence nationale de cohésion des territoires, avec des dispositifs comme « Villages d'avenir » ou « Petites villes de demain ». De son côté, la Région propose, elle aussi, un accompagnement des projets via ses espaces territoriaux. Il est donc indispensable d'améliorer la coordination entre ces différentes offres pour améliorer leur lisibilité auprès des élu.es locaux.ales.

B. Le Département et ses partenaires de premier rang

Le Département développe une offre diversifiée qui passe notamment par ses partenaires de 1^{er} rang : Néotoa, Ille-et-Vilaine Tourisme et Terre & Toit. La coordination avec ces structures va ainsi

être renforcée, notamment par l'animation des conventions qui les lient et par un dialogue plus étroit autour des projets accompagnés.

De la même manière, les pôles de l'économie sociale et solidaire, en cours de rapprochement dans une seule et même entité breillienne, sont des interlocuteurs essentiels des communes en milieu rural. En effet, l'économie sociale et solidaire est un levier fort pour retisser du lien social et redynamiser les territoires. La place de ces partenaires dans le paysage de l'ingénierie territoriale devra être renforcée. Il s'agit de mettre à profit des territoires les méthodes de conduite de projets impliquant le collectif et l'émergence de services innovants en réponse à des besoins sociaux ou économiques.

Enfin, le Département soutient l'association Bretagne rurale et urbaine pour un développement durable qui organise une mise en réseau des communes et communautés de communes. A la faveur du conventionnement pluriannuel 2023 - 2026, la collectivité départementale souhaite améliorer l'articulation entre Bretagne rurale et urbaine pour un développement durable et ses propres services.

C. Mettre les nombreuses compétences départementales à profit

Si l'offre d'ingénierie mobilisée auprès des territoires et porteurs de projets est déjà très riche, le contexte peut être perçu comme une opportunité pour mettre davantage à disposition l'expertise variée des agents de la collectivité. Les besoins des publics prioritaires suivis par le Département conduisent à soutenir les acteurs locaux dans la mise en œuvre de projets contribuant par exemple à la mobilité des personnes âgées, au maintien à domicile, à l'aide à la parentalité ou encore à l'insertion professionnelle.

D. Accompagner des projets en vérifiant leur cohérence avec les enjeux d'aménagement équilibré et durable du territoire

La raréfaction des deniers publics doit favoriser l'émergence de projets structurants, en cohérence avec l'existant. Accompagner davantage les territoires fragiles ne signifie pas encourager la démultiplication des équipements. En effet, si dans son ingénierie, le Département s'attache déjà à tenir compte du contexte et de l'environnement supra-communal, il conviendra de favoriser, quand cela est possible et pertinent, les mutualisations et les rapprochements entre communes dans une logique d'aménagement du territoire. A ce titre, la prise en compte des stratégies décrites dans les documents de planification est à conforter pour concourir à cet objectif.

II. L'INGÉNIERIE COMME LEVIER DE LA SOLIDARITÉ TERRITORIALE ET AU SERVICE DES AMBITIONS DÉPARTEMENTALES

Il s'agit, d'une part, de renforcer les propositions départementales d'ingénierie lorsque cela permet aux communes et intercommunalités de contribuer aux ambitions du Département en matière d'inclusion, d'accompagnement du vieillissement, d'accueil de la petite enfance...

Dans cet esprit, l'ensemble des communes sollicitant le Département pourront bénéficier d'une offre socle (mise à disposition de ressources, mise en réseau avec d'autres porteurs de projet, conseil collectif...). Cette ambition amènera la collectivité à capitaliser davantage ses accompagnements individuels : les projets innovants seront mis en avant, les méthodologies diffusées et valorisées pour faciliter l'engagement des communes à travers des outils concrets et réutilisables. Partager les bonnes pratiques encouragera l'essaimage des projets vertueux.

Pour ce qui concerne les projets d'aménagement et de développement local, le Département fait le choix de concentrer ses efforts sur les territoires les plus fragiles, en cohérence avec ses dispositifs financiers (dont « Ambitions communes »). En effet, toutes les communes et tous les porteurs de projets n'ont pas les mêmes besoins ni les mêmes moyens en ingénierie, selon leurs caractéristiques sociodémographiques et leur degré de difficultés.

Ainsi, les communes éligibles au dispositif « Ambitions communes » (en appui ciblé, solidaire ou renforcé) bénéficieront d'un accompagnement personnalisé (identification du besoin, relecture de cahiers des charges, aide à la sélection d'une assistance à maîtrise d'ouvrage...), indexé sur leur degré de fragilité. Parmi les communes éligibles, le Département s'attachera à avoir une démarche proactive vis-à-vis des communes en appui renforcé pour favoriser la priorisation et l'accompagnement de leurs projets en réponse aux besoins de la population, sans attendre les sollicitations.

Cette grille de lecture doit être complétée par une analyse de l'offre existante, dans un principe de subsidiarité. Qu'il s'agisse des communautés de communes ou d'organismes existants (syndicats d'urbanisme, sociétés d'économie mixte...), le Département interviendra nécessairement prioritairement sur les territoires dépourvus d'offre d'ingénierie.

Décide :

- d'approuver les orientations ci-dessus exposées pour l'évolution de l'ingénierie départementale.

Vote :

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :
2 juillet 2025
ID: AD_2025_0068

Pour extrait conforme